



# RASSEMBLÉ·ES

LA REVUE DE L'UNION FÉDÉRALE DES CADRES, PROFESSIONS TECHNICIENNES ET INTERMÉDIAIRES  
UFICT-CGT SERVICES PUBLICS TRIMESTRIEL · OCTOBRE 2025 · N° 2

## Faire vivre la culture, **faire entendre nos voix**

Enseignements artistiques, bibliothèques,  
écoles d'art... : défendre la culture,  
c'est défendre celles et ceux qui la font vivre.

### **Politique culturelle**

Un tournant  
décisif pour les  
collectivités

### **L'enseignement artistique en France**

Entre vocation et  
précarité, l'urgence  
d'une revalorisation

### **Bibliothèques**

Luttes et résistances  
sur le terrain pour  
garantir un service  
public essentiel  
à l'émancipation  
de toutes et tous

### **Écoles d'art en clair-obscur**

Les enseignant-es  
défendent leurs  
couleurs.

# ÉDITO

## Défendre les professions culturelles, c'est garantir l'accès à la culture pour toutes et tous

Les récentes mobilisations ont souligné une détermination sans faille des fonctionnaires et contractuel·les à défendre leurs droits et les services publics. Au cœur de cette lutte se trouve la réduction des politiques culturelles, un secteur de plus en plus sous pression budgétaire. Vincent Guillon, co-directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles, nous explique dans ce numéro comment la baisse des budgets culturels locaux fragilise les fonctionnaires du secteur et aggrave les inégalités sociales. Cela menace non seulement leur stabilité, mais aussi l'accès à la culture pour toutes et tous.

Les professions culturelles territoriales, qui regroupent environ 70 000 agent·es des catégories A et B, incluent les métiers de l'enseignement artistique, des bibliothèques, des musées et du spectacle vivant (le dossier de ce trimestre se consacre plus particulièrement aux enseignements artistiques et aux bibliothèques). Leur mission principale est de garantir l'émancipation des citoyen·nes par l'art et de promouvoir la diversité culturelle.

Ces professionnel·les font face à une double dévalorisation : salariale et statutaire. La précarisation de l'emploi est une préoccupation majeure, marquée par une augmentation des contrats à durée déterminée au détriment des postes permanents. Ce manque de stabilité, combiné au gel du point d'indice et à la dégradation des conditions de travail, compromet la continuité et la qualité du service public.

Face à cette situation, les syndicats sont actifs et donnent de la voix. Partout en France, ils défendent la reconnaissance des qualifications et un alignement des salaires sur ceux de l'État. L'UFICT exige également la fin de la précarité et une politique d'emploi plus stable, privilégiant les concours pour garantir la pérennité du service public.

Dans ce contexte de combat social, l'UFICT célébrera ses 40 ans le 4 décembre, un événement qui permettra de réaffirmer l'importance de la représentation syndicale pour les ingénieur·es, cadres, technicien·nes et agent·es de maîtrise au sein de la Fédération.

**Jésus DE CARLOS et Emmanuelle POLEZ**  
Co-secrétaires généraux

**40 ans** de l'UFICT · 4 décembre 2025  
à Montreuil.

Au programme : exposition historique, documentaire et tables rondes.

*De la mémoire aux combats de demain.*

**Bloquez votre agenda !**

### Pour une bifurcation écologique

Éditer, c'est inévitablement polluer. C'est pourquoi l'UFICT-CGT des services publics s'engage à chaque étape de sa fabrication (conception, impression, diffusion) à réduire l'impact environnemental de ses publications (impression sur papier issu de forêts gérées durablement et certifié PEFC – Pan European Forest Certification soit Programme de reconnaissance des Certifications Forestières –, imprimeur certifié Imprimvert, réduction des aplats de couleurs, mises à jour régulières des bases de données...).

### Écriture égalitaire

Puisque le masculin ne fait pas le neutre et que les rapports de domination s'expriment aussi dans le langage, Rassemblé·es la revue a opté pour l'écriture égalitaire faisant du point médian et de la féminisation des noms tant une pratique démocratique qu'une revendication en acte de la lutte contre le patriarcat.

### Revue de l'UFICT-CGT des Services publics

[www.cgtservicespublics.fr](http://www.cgtservicespublics.fr)

[ufict@fdsp.cgt.fr](mailto:ufict@fdsp.cgt.fr)

Directeur·rices de la publication : Emmanuelle Polez, Jésus De Carlos

Coordination : Adrien Cassina

Conception et coordination éditoriale : Christine Demoor  
(anciennement Cadres territoriaux ISSN 2823 - 9881)

N° de commission paritaire en cours

Tirage, routage : Imprimerie Rivet, 24 rue Claude-Henri-Gorceix  
87022 Limoges Cedex 9



# L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE EN FRANCE

## Entre vocation et précarité, l'urgence d'une revalorisation

🕒 Lecture 3 min.

### 34 500 enseignant-es-artistes au service de l'intérêt général

En France, environ 30 000 enseignant-es et 4 500 dumistes (musicien-nes intervenant-es) s'engagent chaque jour dans une mission d'intérêt public : l'émancipation et la citoyenneté des populations par l'art.

Leur travail ne se limite pas à la simple transmission d'une technique, mais vise à développer la curiosité, la créativité et la sensibilité de chacune, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Qu'ils-elles exercent en tant que professeur-es, assistant-es d'enseignement, titulaires ou contractuel-les, ces professionnel-les de la culture excellent dans leur discipline (musique, danse, théâtre, arts plastiques...) et sont formé-es pour s'adapter à des publics variés.

### Les chiffres sont alarmants : en 2018, le nombre de contractuel-les atteignait déjà 56 % !

#### Des missions essentielles pour la société

- **Former les citoyens de demain** : en classe, en conservatoire ou en école d'art, ils-elles suscitent le plaisir de la pratique artistique et contribuent à l'éducation et l'enseignement artistique et culturel, un pilier de l'épanouissement personnel et de la construction du citoyen et de la citoyenne.
- **Favoriser l'inclusion** : en intervenant dans des environnements diversifiés, y compris en milieu scolaire pour les dumistes, ils-elles rendent l'art accessible à toutes et tous, quel que soit le contexte social ou le niveau de départ.
- **Accompagner les vocations** : dans les structures habilitées, les enseignant-es peuvent accompagner les élèves souhaitant poursuivre une formation pré-professionnelle.

Ces métiers illustrent la qualité du service public d'enseignement artistique en France, un service qui porte la vie culturelle de milliers de personnes et façonne le paysage culturel de demain. Pourtant, depuis une bonne décennie, cette filière professionnelle est dévalorisée.

#### L'enseignement artistique en péril : une filière en crise

La filière professionnelle de l'éducation artistique et de l'enseignement artistique spécialisé (EAS) traverse une crise profonde, menaçant son avenir et son rôle crucial dans l'éducation et l'émancipation des populations. Au cœur de ce malaise se trouvent deux problématiques majeures : la dévalorisation salariale et la précarité croissante de l'emploi.

## LES BIBLIOTHÈQUES

**Défendre les bibliothèques, c'est défendre le droit de lire, de penser et de rêver. C'est aussi défendre les agent-es qui font vivre ce service public essentiel, souvent dans la précarité et sous les attaques idéologiques.**

🕒 Lecture 1 min.

**Avec près de 15 800 établissements, les bibliothèques forment le réseau culturel le plus dense du pays. Elles accueillent 20 à 25 % de la population par carte d'abonnement, sans compter celles et ceux qui viennent pour d'autres services gratuits.** Ces lieux ouverts à toutes et tous sont indispensables à la démocratie culturelle. Pourtant, leurs missions et leurs agent-es sont fragilisés. L'ouverture dominicale, débattue depuis la Charte des bibliothèques (1991), ne peut se décider qu'après réelle concertation. L'UFICT-CGT des services publics rappelle que toute évolution doit s'accompagner de moyens, d'emplois stables, d'une juste rémunération et du respect du repos dominical, acquis de haute lutte et essentiel à l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Cet enjeu est d'autant plus crucial que la filière, très féminisée, reste marquée par les temps partiels subis.

La crise du recrutement accentue ces difficultés. À titre d'exemple, le nombre de postes aux concours

Le manque de revalorisation salariale est une préoccupation centrale. « Les enseignant-es artistiques, souvent titulaires de diplômes Bac+3 ou Bac+5, constatent avec amertume que leur rémunération de départ est rattrapée par le gel du point d'indice qui n'a « jamais suivi l'inflation ».

La situation ne s'améliore pas. En cette fin d'année 2025, le gouvernement répond par un budget d'austérité, une baisse de la rémunération en cas de congé maladie, et remet en question la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) pour les agent-es de catégorie A. L'inégalité salariale est flagrante : la rémunération des enseignant-es des écoles d'art territoriales n'est toujours pas alignée sur celle de leurs homologues des écoles d'art nationales gérées par l'État (qui eux-mêmes revendiquent un alignement de leurs salaires avec les enseignant-es universitaires. Voir article infra).

À cela s'ajoute parfois la non-reconnaissance des qualifications des enseignant-es, amené-es à être positionné-es sur des postes de catégorie B, quand bien même les missions et les qualifications afférentes relèveraient de la catégorie A.

#### Précarité : le contrat remplace le concours

La précarité s'est durablement installée dans la filière, en grande partie à cause de l'accès difficile à l'emploi public et de l'irrégularité des concours. Les chiffres sont alarmants : en 2018, le nombre de contractuels atteignait déjà 56 % ! La loi Dussopt de 2019 a accentué ce phénomène, entraînant un turn-over important et une gestion du personnel plus arbitraire. De nombreux enseignant-es sont victimes de renouvellements irréguliers ou illégaux de contrats à durée déterminée. Leurs employeurs refusent de les titulariser après la réussite d'un concours ou de les intégrer par un CDI. Dans le secteur privé, où des délégations de service public sont en place, la situation est tout aussi préoccupante. Les enseignant-es, souvent recruté-es et considéré-es comme des intervenant-es extérieur-es sont contraint-es de porter leurs situations devant les prud'hommes pour faire valoir leurs droits, notamment en matière de temps de travail et de congés payés.

d'assistant-es de conservation baisse sans cesse, réduisant les carrières possibles et alimentant la précarité contractuelle. Les équipes s'appauvrissent en effectifs et en compétences, au détriment du service rendu au public.

Parallèlement, les bibliothèques subissent des attaques idéologiques. À Grenoble, une médiathèque a été prise pour cible ; à Lanester, des ouvrages sur la diversité et le genre ont été brûlés. Ces agressions rappellent l'importance du rôle des bibliothécaires : défendre la liberté de lire, l'égalité et la pluralité des idées, conformément au *Manifeste de l'UNESCO* et au *Code de déontologie de l'ABF* (association des bibliothécaires de France).

Plus que jamais, les bibliothèques sont des lieux de savoir, de lien social et d'émancipation. Les agent-es qui y travaillent portent haut un bien commun : un service public de la lecture, accessible, vivant et indispensable à la démocratie.

#### Une vocation artistique sacrifiée sur l'autel de l'austérité

Depuis la réforme des rythmes scolaires de 2013, l'enseignement artistique spécialisé (AES) a perdu de son ambition en voyant les moyens humains et financiers alloués diminuer. Cette évolution pose une question fondamentale : est-il acceptable que l'art et la culture, essentiels à l'émancipation de chaque citoyen-ne, soient sacrifiés sur l'autel de l'austérité budgétaire ? Les effectifs d'enseignant-es artistiques sont en baisse constante, ce qui menace la continuité du service public sur l'ensemble du territoire. **De plus, il existe un « sous-professorat » inacceptable dans les conservatoires alors que leurs homologues de l'Éducation nationale bénéficient toutes et tous d'un statut de catégorie A.**

Le rapport du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) de 2018 soulignait déjà les difficultés salariales, la précarité liée à la contractualisation et la dégradation des conditions de travail. Depuis, les gouvernements successifs, de Philippe à Bayrou, n'ont pas agi, ignorant les propositions unanimes des employeurs et des personnels territoriaux. Il est urgent d'adopter une politique d'enseignement artistique ambitieuse et de donner aux employeurs les moyens financiers de la mettre en œuvre. Il faut garantir un enseignement artistique de qualité et accessible à toutes et tous sur l'ensemble du territoire français.

## ÉCOLES D'ART EN CLAIR-OBSCUR

### Les enseignant-es défendent leur couleur

L'UFICT-CGT alerte sur la précarisation des enseignant-es des écoles d'art et de design territoriales, qui menace la qualité de l'enseignement. Son collectif fédéral porte trois revendications majeures pour assurer l'équité, la stabilité et la reconnaissance de leur profession.

**Premièrement, l'UFICT milite pour un alignement de la grille indiciaire** des enseignant-es des écoles d'art territoriales (PEA) sur celle de leurs homologues universitaires. « Obtenir l'alignement des grilles par le haut est donc une nécessité urgente pour attirer les jeunes et retenir les talents au sein des écoles d'art », clame Manu Merola, plasticien à La Seyne-sur-Mer. Actuellement, un professeur d'université débutant gagne plus de 3 300 € brut, contre seulement 1 970 € pour un PEA, malgré des qualifications et des missions similaires.

**Deuxièmement, l'UFICT dénonce les conséquences du passage au statut d'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC).** Ce changement, couplé aux coupes budgétaires, favorise les contrats précaires et la déqualification des postes au détriment des lauréats de concours. « Cette politique conduit à du management toxique et de la souffrance au travail » témoigne cette autre enseignante. Cette situation déstabilise les équipes pédagogiques, menaçant la continuité et la qualité de l'enseignement.

**Enfin, l'UFICT exige la reconnaissance pleine et entière de la recherche-création.** Contrairement aux universités, où la recherche est une composante structurante, cette activité est souvent sous-estimée dans les écoles d'art, sans temps ni moyens dédiés. En 2018, le rapport De Carlos au CSFPT demandait déjà que cette mission soit valorisée, la considérant cruciale pour l'habilitation des diplômés au grade de master et de doctorat.

## INNOVER POUR LUTTER CONTRE LES INJUSTICES STATUTAIRES

### L'UFICT-CGT des territoriaux de Rennes

**Créé en 1909, le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Rennes accueille près de 1900 élèves et intervient chaque semaine auprès de 3 000 enfants dans les écoles. Son équipe se compose de 90 enseignant-es et 30 agent-es administratifs et techniques.**

🕒 Lecture 130 min.

Du fait de la non-éligibilité des cadres d'emploi de l'enseignement artistique au RIFSEEP, la Ville de Rennes a engagé dès 2020 une réflexion sur le cadre professionnel des enseignant-es du CRR. Ses objectifs :

- prendre en compte l'évolution de l'enseignement artistique,
  - définir et valoriser missions communes et missions complémentaires,
  - veiller à l'égalité professionnelle femmes-hommes.
- La démarche a abouti à la mise en place d'un régime indemnitaire inspiré de l'Éducation nationale, basé sur l'ISOE (Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves) et l'IMP (Indemnité de Missions Particulières). L'UFICT-CGT des services publics, fortement impli-

quée, a identifié cinq missions communes pour les professeurs et assistant-es d'enseignement artistique. Ce premier niveau de reconnaissance, validé en Comité Social Territorial en juin 2023, marque une avancée pour une profession trop souvent reléguée au second plan dans la territoriale.

Cependant, l'UFICT-CGT

#### Le syndicat UGICT des territoriaux de Rennes revendique l'égalité salariale entre les filières.

**Les statuts de l'UGICT-CGT des Territoriaux (catégories A et B – Rennes – Ille-et-Vilaine) ont été adoptés lors du congrès du 8 février 1978, et déposés en préfecture le 21 mars. Le syndicat agit dans une métropole de 705 km<sup>2</sup> et 43 communes, comptant 1209 cadres A, 1440 cadres B et 3924 agent-es de catégorie C (dont 182 agent-es de maîtrise). Toute l'actualité des cambrades UGICT-CGT des Territoriaux-aux est à retrouver sur : [rennesmetropole.syndicatcgt.fr](https://rennesmetropole.syndicatcgt.fr)**



## Revendications de l'UFICT-CGT des Services publics

**Il est urgent de rappeler nos revendications aux employeurs publics et au gouvernement :**

#### Politique culturelle et ressources

- Hausse des budgets alloués à l'enseignement artistique spécialisé et à la lecture publique
- Garantir une couverture territoriale : création de conservatoires de proximité et de pôles supérieurs, maintien des établissements
- Reconnaissance des écoles d'art territoriales comme vecteurs d'émancipation et d'attractivité du territoire
- Obtenir une amélioration des conditions de travail (locaux et équipements pédagogiques et numériques)

#### Statut, carrière et rémunérations

- Inscription des missions de coordination/encadrement, des congés scolaires dans les statuts particuliers

- Revalorisation des grilles indiciaires HEA/PEA, HEB/DEEA et intégration des primes au traitement
- Reclassement en catégorie A des ATEA et titularisation des contractuel-les
- Ouverture massive de postes permanents, concours réguliers et nomination systématique des lauréat-es

#### Reconnaissance des qualifications et de l'expertise pédagogique

- Reconnaissance des diplômes (niveau II RNCP)
- Maintien de la pédagogie sous la responsabilité exclusive des professionnel-les diplômé-es
- Reconnaissance du droit à la participation des enseignant-es

L'UFICT-CGT des services publics co-anime avec le SNAM-CGT (Syndicat National des Artistes Musicien-nes) un groupe de travail interfédéral (CGT culture, FERC...) pour établir une **plateforme revendicative commune**.

## Pour aller + loin

**Rapport du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale**

**UFICT**

Pour le maintien du service public territorial de l'enseignement artistique spécialisé. Conservatoire écoles d'art (tract 4 pages)

**Observatoire des Politiques Culturelles**

Cartographie contributive visant à identifier les organisations impactées par des diminutions de soutien public en 2025

# POLITIQUES CULTURELLES

## UN TOURNANT DÉCISIF POUR LES COLLECTIVITÉS

Face au reflux budgétaire et à la polarisation idéologique, les cadres territoriaux de la filière culturelle jouent un rôle clé pour préserver l'équilibre entre expertise professionnelle et choix politiques.

🕒 Lecture 2'30 min.

**Entretien avec Vincent Guillon, codirecteur de l'Observatoire des politiques culturelles et professeur associé à Sciences Po Grenoble.**

### **En tant qu'observateur de l'activité culturelle en France, comment décririez-vous la situation actuelle ?**

On assiste aujourd'hui à l'ouverture d'une nouvelle séquence dans l'histoire moderne des politiques culturelles des collectivités territoriales. Pour simplifier, on peut distinguer trois grandes périodes. **La première période (fin des années 1970 – 2000)** est marquée par un fort développement de cette action publique, sur les plans financier, politique, technique et administratif. On est alors dans une logique inflationniste : multiplication d'équipements, de programmes, de dispositifs de soutien... **La deuxième période (2000 – 2020)** est celle d'une relative stabilité budgétaire. Les politiques culturelles des collectivités se sont consolidées au point de devenir un pilier de l'action publique, avec un haut niveau de professionnalisation. Mais cette stabilité s'est accompagnée d'un certain essoufflement : on gère l'existant plus qu'on ne le transforme. **Depuis quelques années (2020 – aujourd'hui)**, et particulièrement en 2025, on observe un reflux général des budgets culturels territoriaux. Politiquement, deux tendances coexistent : d'une part une **dépriorisation** de la culture, d'autre part une **repolitisation de celle-ci**. Le discours de « crise », présent depuis les années 1980, se vérifie désormais pleinement dans les données budgétaires. 65 % des régions et 70 % des départements sont concernés. Le bloc local (communes et intercommunalités), qui représente 80 % du financement public de la culture, résiste davantage, mais lui aussi est contraint.

### **Comment soutenir et accompagner les fonctionnaires territoriaux face à ces évolutions ?**

Les fonctionnaires territoriaux sont de plus en plus pris dans la forte polarisation politique et sociale qui caractérise la période. Là où les politiques culturelles échappaient auparavant aux « guerres culturelles et de valeurs », elles sont désormais happées par des oppositions caricaturales et très mobilisatrices entre d'un côté « gauchisme/wokisme » et de l'autre « conservatisme/identitarisme ». Cela interpelle directement les agent.es, qui travaillent en coopération étroite avec les acteurs.trices culturel.les locaux. Ce climat de repolitisation de la culture peut fragiliser leur action.

Mais il peut aussi ouvrir des opportunités pour renouveler leurs pratiques. Face aux « passions tristes » qui s'emparent des politiques culturelles, il est essentiel de faire entendre un contre-discours efficace. Depuis une dizaine d'années, de nouvelles philosophies d'action émergent : droits culturels, démocratie culturelle, biens communs, cultures numériques... Elles déplacent le centre de gravité des politiques culturelles : moins centré sur l'œuvre en tant que telle, davantage tourné vers les personnes, leurs pratiques, leurs interactions. Il s'agit de reconnaître la diversité des façons de vivre la culture, de favoriser l'expression, la participation associative, la reconnaissance des références culturelles de chacun.e. Cette ouverture est d'autant plus nécessaire que les politiques culturelles butent contre le ressentiment et la tension sociale actuelle : elles sont encore bien souvent considérées comme une affaire de spécialistes et de privilégiées.

### **À quelques mois des élections municipales de mars 2026, quelles tendances se dessinent pour l'avenir ?**

On voit émerger trois tendances inquiétantes pour le secteur public de la culture. **Une option conservatrice**, centrée sur le patrimoine, l'identité, les traditions, souvent au détriment des enjeux écologiques ou de genre. **Une option populiste**, qui valorise une culture mainstream et spectaculaire (têtes d'affiche, fêtes médiévales, etc.), au nom d'un prétendu goût populaire, mais qui réduit en réalité la diversité culturelle. **Une option de privatisation culturelle**, qui considère les acteurs publics et associatifs comme de « mauvais gestionnaires » et cherche à transférer des missions au secteur privé. Or, les expériences d'externalisation montrent que les coûts ne diminuent pas et que la continuité des savoir-faire est rompue, avec des résultats parfois décevants. Ces tendances fragilisent particulièrement le soutien à la création contemporaine et au pluralisme. Dans ce contexte, le rôle des fonctionnaires territoriaux est crucial : ils et elles doivent maintenir un équilibre entre orientations politiques légitimes et expertise professionnelle afin que la politique culturelle ne soit pas réduite à une simple expression idéologique.

**« Le dernier baromètre de l'Observatoire montre qu'une majorité des collectivités réduisent leurs budgets culturels »**

# REPÈRES

## Un collectif UFICT pour l'écologie et les services publics

Face à l'urgence climatique, l'UFICT-CGT Services publics crée un collectif « ICTAM de la Territoriale et enjeux environnementaux ». Décision issue du 11<sup>e</sup> Congrès, la création de ce collectif vise à faire de la transition écologique un levier de renforcement des services publics et de syndicalisation des ICTAM. Objectif : replacer l'intérêt général et la protection du climat et de l'environnement au centre des politiques publiques locales. Le collectif revendiquera notamment de nouveaux droits environnementaux, l'intégration systématique de ces enjeux dans la formation et les missions des ICTAM, un droit d'alerte technologique, et la création de métiers publics verts (énergies renouvelables, gestion des déchets, eau, transports...). **Installé en octobre 2025, il impulsera, dès sa première feuille de route, le déploiement du « Radar Travail et Environnement » et une journée d'étude dédiée au rôle des ICTAM dans la transition écologique.**

## Égalité professionnelle femmes-hommes

« Il n'y a pas de différences de salaires dans la fonction publique » ; « Grâce aux grilles de salaires, aux cadres d'emploi et aux catégories, les salaires sont les mêmes que l'on soit une femme ou un homme ».

Autant d'idées reçues à qui les faits et les chiffres tordent le cou. Et, comme souvent, les femmes qui subissent ces inégalités de traitement le savent bien.

Les derniers chiffres publiés par l'observatoire Adelyce sont sans appel : les hommes gagnent 12,1 % de plus que les femmes (salaire brut - comparaison des bulletins). En termes de salaire, Adelyce précise que « si la moyenne nationale montre que les hommes touchent en moyenne +124 €, 50 % des employeurs sont au-dessus de cette moyenne avec une large amplitude pouvant varier jusqu'à +800 €. »

La situation s'aggrave encore si on regarde les cadres d'emploi, puisque les plus rémunérés sont occupés par... des hommes (sauf dans la santé). Les revendications en faveur de l'égalité salariale dans la Fonction publique ont de beaux jours de mobilisations devant elles.

Site L'OBSERVATOIRE  
Adelyce ·  
Vue des agents



## Politiques culturelles : Une guerre obsessionnelle de l'extrême droite

On connaît l'obsession de l'extrême droite, depuis les années 1970 et Alain De Benoist, de mener un combat idéologique et culturel en se réclamant de... Gramsci ! Cette obsession, ce sont des mots et des actes. En juin 2024, l'observatoire des politiques culturelles soulignait, dans un article, les différents volets de cette offensive dans les collectivités locales :

- Violentes polémiques contre les politiques culturelles émancipatrices stigmatisées comme « wokistes », « bobos », « élitistes »...
- Politique de censure et de suppression des subventions aux associations et institutions culturelles et artistiques locales quand elles gagnent des maires ;
- Promotion d'une idéologie et d'une culture « identitaire », voire raciste et xénophobe (revues et livres d'extrême droite dans les bibliothèques, stèles à la gloire de l'Organisation de l'Armée Secrète-OAS, « fête du cochon »...).

Alors que les médias Bolloré et autres Sterin veulent imposer une « hégémonie culturelle d'extrême droite » dans les mass médias, l'exigence de donner des moyens budgétaires aux politiques culturelles locales émancipatrices est plus que jamais indispensable.

Site OBSERVATOIRE  
DES POLITIQUES  
CULTURELLES



# L'UFICT-CGT des services publics

Rejoignez-nous !



L'UFICT-CGT des services publics incarne un syndicalisme spécifique dédié aux Cadres, Ingénieur-es, Technicien-nés et Agent-es de Maîtrise (ICTAM) de la fonction publique territoriale et des établissements publics locaux. Présente sur tout le territoire, l'UFICT-CGT des Services publics est organisée en syndicats spécifiques, en sections ou en collec-

tifs. Elle offre un espace de démocratie et d'expression pour celles et ceux qui refusent de voir leur métier dévoyé par des logiques purement comptables. Au sein de la fédération CGT des Services publics, elle porte des revendications essentielles telles que l'égalité professionnelle femmes-hommes, la transition écologique, la lutte contre l'extrême droite ou encore le déploiement démocratique et maîtrisé de l'IA...

Union fédérale des Ingénieur-es, Cadres, Technicien-nés et Agent-es de Maîtrise

263, rue de Paris | Case 547-1 | 93155 MONTREUIL CEDEX

Tél. 01 55 82 80 00

